

Arrêté n° SMPM - 2023-23
Ecole de médecine dentaire

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié (arrêté du 4 novembre 2019) relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques – 1^{ère} année
<p style="text-align: center;">Semestre 1</p> <p><u>Président(e)</u> : Pr. M. LE GALL</p> <p><u>Suppléant(e)</u> : Pr. M. RUQUET</p> <p><u>Liste des membres</u> :</p> <p>Dr. JH. CATHERINE Pr. B. FOTI Dr. M. GUIVARC'H Dr. B. JACQUOT Dr. M. LAURENT Pr. V. MONNET-CORTI Pr. A. RASKIN Pr. D. TARDIVO</p>
<p style="text-align: center;">Semestre 2 et 1^{ère} année</p> <p><u>Président(e)</u> : Pr. M. LE GALL</p> <p><u>Suppléant(e)</u> : Pr. M. RUQUET</p> <p><u>Liste des membres</u> :</p> <p>Pr. I. ABOUT Dr. B. BALLESTER Dr. I. BLANCHET Dr. F. CAMPANA Pr. B. FOTI Dr. J. GAUBERT Dr. L. POMMEL Pr. A. RASKIN Dr. JP. RE Pr. C. TARDIEU Pr. D. TARDIVO</p>

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques – 2^{ème} année

Semestre 3

Président(e) : Pr. M. RUQUET

Suppléant(e) : Pr. C. TARDIEU

Liste des membres :

Dr. D. BELLONI
Pr. F. DUFFAUD
Pr. B. FOTI
Dr. E. NOIRRIT-ESCLASSAN
Dr. JP. RE
Pr. A. RASKIN
Dr. G. STEPHAN
Pr. D. TARDIVO
Pr. E. TERRER

Semestre 4 et 2^{ème} année - jury de diplôme

Président(e) : Pr. M. RUQUET

Suppléant(e) : Pr. C. TARDIEU

Liste des membres :

Pr. I. ABOUT
Dr. F. CAMPANA
Dr. JH. CATHERINE
Pr. B. FOTI
Dr. A. GIRAUDEAU
Dr. M. LAURENT
Dr. C. PHILIP-ALLIEZ
Pr. V. MONNET-CORTI
Pr. A. RASKIN
Dr. JP. RE
Pr. D. TARDIVO

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales


G. LEONETTI
George LEONETTI